Etats-Unis contre Maduro : une question de principe

lundi 5 janvier 2026, par Denis COLLIN

Du point de vue du droit international, il ne fait aucun doute que l'opération du gouvernement américain contre la présidence du Venezuela constitue une infraction grave qui aurait dû être condamnée avec la plus grande énergie par tout gouvernement respectueux de la démocratie et du droit des peuples.

Que Maduro soit une crapule ne change rien à l'affaire. Aucun gouvernement ne peut s'arroger le droit de punir les crapules des autres gouvernements. Maduro bafoue la démocratie, c'est indiscutable, mais que l'on sache, personne ne peut s'arroger le droit de punir tous les dictateurs du monde.

Une fois de plus, le gouvernement des États-Unis se proclame shérif du monde, un shérif qui n'obéit à aucune autre loi que celle de ses intérêts propres. On peine à faire la liste de tous les gouvernants que les États-Unis ont renversés et parfois tués, quand ils l'avaient décidé. Saddam Hussein, Kadhafi, mais aussi Allende, etc. On notera aussi que les États-Unis reçoivent presque toujours le soutien des gouvernements européens, soit tacitement, soit explicitement. La France a été à l'instigation de l'opération libyenne, elle a soutenu l'attaque contre la Serbie pour venir à la rescousse des bandits du Kosovo, etc. Si Chirac nous a épargné la honte de la deuxième guerre du Golfe, la France a été de tous les mauvais coups ou presque.

Le kidnapping monté par Trump apporte un appui sérieux à Poutine. Comment condamner « l'opération spéciale » de Poutine quand on soutient celle de Trump. La position française de soutien à Trump est une honte, une de plus, d'autant plus que, « en même temps », Macron justifie le soutien à la guerre en Ukraine par le « droit international ».

Laissons de côté les subtiles analyses géopolitiques et stratégiques, qui ne manquent pas et dont aucune ne vaut complètement. Restons sur le terrain des principes. Une fois de plus se révèle l'insigne faiblesse du droit international. Les traités de Westphalie, en 1648, en avaient donné une version minimaliste qui n'a nullement empêché les nations européennes de s'entretuer au cours des siècles suivants. L'ONU n'a guère fait mieux. Elle est paralysée et aux abonnés absents quand il s'agit de la Russie ou des États-Unis. On ne peut que donner raison à Hobbes, qui voyait dans les rapports entre États une expression de l'état de nature, c'est-à-dire de la guerre de chacun contre chacun, guerre dans laquelle seule la force décide. Un droit international effectif serait hautement souhaitable, mais il n'est possible que si les gouvernements s'engagent en toutes circonstances à rechercher la paix et cela suppose des gouvernements qui ne soient pas assujettis à l'intérêt des puissants, des gouvernements républicains où le législateur suprême est le peuple, et non les gouvernements oligarchiques, comme ceux de la plupart des « grandes puissances ». L'utopique paix perpétuelle dont Kant avait défini les conditions reste un idéal que nous devrions défendre.

Le 5 janvier 2026